

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de Février, à 15 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à FONTENAY LE COMTE, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

	TITULAIRES	
CC VENDÉE SÈVRE AUTIZES 10 / 15	CHOLLET Joël	BENET
	MOREAU Yannick	DAMVIX
	ROBIN Noël	LIEZ
	GELOT Jean-Marie	MAILLÉ
	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS
	GUITHON Jacky	PUY DE SERRE
	GUILLON Denis	STE HILAIRE DES LOGES
	CHATAIGNÉ Jean-Louis	ST SIGISMOND
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX
	BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON
CC SUD VENDÉE LITTORAL 7 / 14	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNÉ LES MARAIS
	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON
	BRODU Léonne	STE GEMME LA PLAINE (suppléante)
	GANDRIEAU James	STE PEXINE
	BOURNEL	STE RADEGONDE DES NOYERS
	DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 16 / 22	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDÉE
	BOULARD Stéphane	DOIX LÈS FONTAINES
	PETORIN Jean-Pierre	FONTENAY LE COMTE
	ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRÉ
	BIENVENU Alain	LE LANGON
	DUPAS Laurent	LES VELLUIRE SUR VENDÉE
	MAROT Roger	LONGEVES
	RIDEAUD Daniel	MONTREUIL
	FILLON Nicolas	MOUZEUIL ST MARTIN
	BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE
	SAVINEAU Michel	PISSOTTE
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ
	BAUDRY Yves	SÉRIGNÉ
	PHILIPPOT Xavier	VOUVANT
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 4 / 10	GOURMAUD Yvon	ANTIGNY
	BIRONNEAU Michel	LA CHATAIGNERAIE
	LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET
	GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES
AGGLO 2 B 1 / 1	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE
Totaux Délégués présents : 38/64		

Pouvoirs :

LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	à M. QUILLET
METAIS Antoine	CHAILLÉ LES MARAIS	à M. CHARPENTIER
CHAUSSADAS Claude	PUYRAVAULT	à M. LEGERON
LAMY Judicaël	LA TAILLÉE	à Mme DAVID
LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	à M. LANDAIS
BOBINEAU Joël	MERVENT	à M. BOULARD
CHATELLIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	à M. GUENION

Représentés : 07/64

Excusés

POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE
CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE

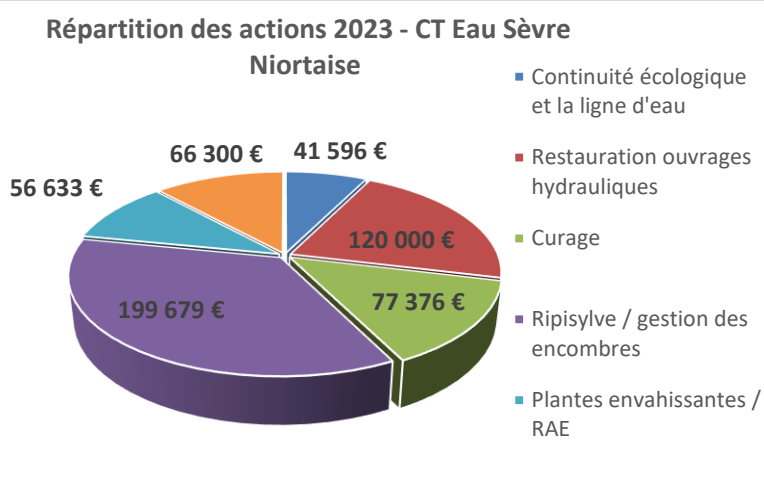
**Total présents et
représentés : 45/64**

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : CTEAU DES MARAIS MOUILLES DE LA SEVRE NIORTAISE ET DU MIGNON DELIB 9 CS 27-02-2023

Sur le même calendrier que pour les Autizes, le CTEau de la Sèvre niortaise a été engagé en fin 2022. Si la lutte contre la jussie a été menée en partenariat avec l'IIBSN, les chantiers de curage et élagage ont été retardés, lié aux difficultés de calendrier des entreprises spécialisées déjà mobilisées sur d'autres chantiers (ASA et/ou SmVSA sur d'autres CT Eau).

Cependant, 2.8km d'élagage ont été effectués en décembre sur le Contrebooth à l'Ile d'Elle (dernières factures arrivées en janvier 2023), avec une seconde tranche prévue plus en amont pour 2023 (jusqu' à la Bonde du Jourdain à Vix).



Le marché de la réfection des portes de l'écluse à bateau du port de Maillé va être prochainement publié, un dossier est également en cours de rédaction pour être transmis à l'inspectrice du site classé.

Afin d'améliorer la connexion de la frayère à brochets de Damvix, en partenariat avec la Fédération Départementale de la Pêche de Vendée, l'AAPPMA locale et la commune, le SmVSA a inscrit le remplacement d'une buse, aujourd'hui écrasée et sous dimensionnée, par un ouvrage qui assurera le franchissement des espèces piscicoles. Le Groupement SICAA Etudes / Hydro-Concept / IGESOL assure la maîtrise d'œuvre. Le montant des travaux (MOE comprise) est estimée à 42 000 € TTC. Le solde sera pris en charge par la FDP85.

Le SmVSA peut également apporter une participation financière aux travaux de restauration des berges des réseaux hydrauliques de l'ASA et de l'Union des Marais Mouillés. Un accord a d'ailleurs été trouvé avec la commune de Damvix pour réaliser l'ensemble des pieutage le long du Nouveau Béjou (1^{ère} tranche 2022, puis 2023) et d'échelonner la participation du SmVSA et de la commune sur 4 ans.

Le montant total estimé des travaux de 2022 à 2023 (inclus) est de 175 000 € HT. Seul le montant des travaux 2023 n'étant pas connu précisément à ce jour (marché à bon de commande).

Le Comité Syndical à l'unanimité, après en avoir délibéré autorise le Président à :

- Signer la convention et toutes les pièces nécessaires avec l'Union des Marais Mouillés et la commune de Damvix pour la participation aux travaux de restauration de berges du canal du Nouveau Béjou, dans la limite de 40 000 € TTC au total ;
- Verser le montant maximal de 10 000 € TTC de 2023 jusqu' à 2026 inclus ;

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT,
Arnaud CHARPENTIER